

Affaire n°2019 – 090

DÉLIBÉRATION CONCERNANT LA SORTIE DE VÉHICULES DU PATRIMOINE COMMUNAL

Le Conseil Municipal expose que compte tenu de l'état de vétusté de certains véhicules faisant partie du parc communal, il conviendrait de les retirer de l'inventaire du patrimoine communal.

Divers véhicules, dont certains sont à l'état d'épave, encomrent des espaces de travail et constituent également un risque potentiel d'accident.

A l'unanimité, le Conseil Municipal se prononce favorablement sur :

- La sortie des biens du patrimoine communal figurant présentés ci-dessous;
- Et autorise le Maire et son adjoint délégué à procéder à la cession des véhicules, par tous les moyens, aux plus offrants.

Libellé	Immatriculation	Date entrée
CITROEN C15	12 BNH 974	27/01/2003
CITROEN C15	630 BNJ 974	13/02/2003
CITROEN C15	650 BQR 974	03/09/2004
PEUGEOT PARTNER	374 BRS 974	29/04/2005
CITROEN SAXO	998 BNG 974	27/01/2003



Le 1^{er} adjoint,

Gilles JEANSON